



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD.

En préambule de notre déclaration nous avons convenu avec nos camarades du SE-UNSA de porter devant cette CAPD la déclaration votée en CTM le 16 juin dernier par nos organisations syndicales respectives. Il s'agit pour nous aujourd'hui de vous demander de rétablir une égalité d'accès à la hors classe pour tous nos collègues, permettant pour tous un déroulement de carrière sur au moins deux grades comme l'indiquent les accords PPCR.

Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 ainsi que l'absence de décision concernant le taux de promotions suscitent de nombreuses interrogations et de la colère parmi nos collègues.

D'une part, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, a minima, comme très satisfaisant. De surcroît, ces avis ont un caractère pérenne et figent dans le temps l'appréciation portée sur les enseignants ce qui sous-entend qu'un enseignant ne peut évoluer dans ses pratiques.

D'autre part, à ce sentiment d'injustice, peut s'en ajouter un autre dans les départements où, en cas de départage de barème, c'est l'ancienneté dans le corps des PE qui est prise en compte et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière des agents, désavantageant ainsi fortement les collègues ayant changé de corps ces dernières années.

C'est pourquoi nous demandons que :

- le volume de personnels pouvant bénéficier d'une promotion nous soit rapidement communiqué et corresponde à une augmentation des flux ;
- l'ensemble des avis puisse faire l'objet d'un recours ;
- ces avis soient révisables dès l'année prochaine ;
- en cas d'égalité de barème, l'ancienneté de service soit prise en compte sur l'ensemble de la carrière. »

Dans l'attente, nous demandons le report de l'examen du tableau d'avancement à la hors classe à une prochaine CAPD, le 26 juin ou le 2 juillet par exemple.

Pour ce qui est des autres points à l'ordre du jour de cette CAPD :

L'examen de l'accès à la classe exceptionnelle va se faire sans la présence des experts que nous vous avons demandé de désigner. Nous regrettons vivement ce revirement soudain qui nous est parvenu ce matin. La présence des experts des organisations syndicales auraient permis la transparence dans une opération pour laquelle des collègues vivent très mal la teneur des avis portés sur leur carrière par

les IEN et vous même...

Nous allons également examiner les recours de nos collègues sur les refus de temps partiels sur autorisation. C'est une première dans notre département dont nous nous serions bien passés... Là encore nos collègues vivent cela comme une rupture très forte dans la confiance qu'ils pouvaient avoir dans l'institution : deux aspects sont particulièrement saillants dans ce changement brutal de la conduite du département :

- Les nouvelles règles n'ont pas été connues avant la première phase du mouvement, ce qui a mis en difficulté de nombreux-ses collègues y compris des collègues travaillant à temps plein effectuant depuis plusieurs années les compléments de service des débouté-es du droit de travailler à temps partiel...
- Les nouvelles règles d'attributions ont obligé des collègues à exposer des situations personnelles douloureuses à l'institution : situations qu'elles -ils souhaitaient pourtant conserver de façon strictement privées...

Pour le SNUipp-FSU il est regrettable que notre employeur ne puisse pas faire preuve de la même confiance et de la même bienveillance envers ces personnels qu'il prône pourtant envers ses usagers...

De plus, l'annonce d'un recrutement éventuel de contractuels ne laissent rien présager de bon pour le Service Public.

Pour ce qui est des Ineat/exeat, comme chaque année, nous souhaitons que le maximum de situations puissent être résolues en entrées comme en sorties. Là encore il s'agit pour nos collègues de pouvoir jouir de leur droit à mutation qui dans bien des cas est l'expression du besoin bien réel de mettre en adéquation vie personnelle et vie professionnelle.

Sur la phase de premier ajustement du mouvement, nous notons qu'une fois encore, plus de cinquante-cinq collègues vont rester sans affectation à l'issue de cette réunion avec toute les inquiétudes que cela peut-générer pour ces personnels souvent en début de carrière. Nous souhaitons donc que le groupe de travail prévu pour leur affectation se tienne bien le 2 juillet comme cela est pour l'instant prévu.

Nous tenons à dire que nous avons été très surpris par le report de la CAPD d'aujourd'hui et surtout par la façon dont il nous a été annoncé. Nul doute qu'une conversation préalable sur les raisons et les dates possibles de reports nous aurait permis de mettre en place le groupe de travail que nous avons demandé sans réponse de votre part. Nous avons pris connaissance des projets gouvernementaux de réduire la place de la représentation des personnels dans la Fonction Publique. Il nous semble que vous anticipez ces directives (refus des experts, nos remplacement des délégués des personnels dans leur classe, courriers sans réponses,...).

Au SNUipp-FSU, ce n'est pas notre conception du dialogue social. Nous continuerons de nous battre pour que toutes les opérations touchant à la carrière de nos collègues continuent à se faire en toute transparence et équité.

Les délégués des personnels SNUipp-FSU 24 à la CAPD.